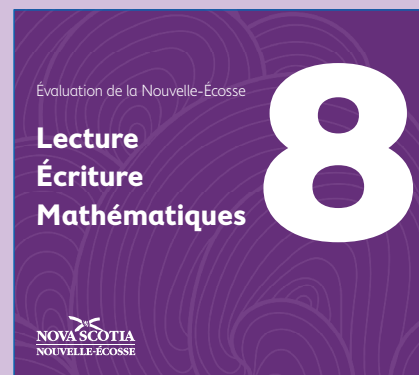


Évaluations provinciales en 8^e année

Ce printemps, la classe de votre enfant participera à l'évaluation provinciale en 8^e année. Cette évaluation nous sert à mieux comprendre où se situent les élèves en **lecture**, en **écriture** et en **mathématiques**. Les élèves complètent l'évaluation en ligne à l'aide des ordinateurs de l'école.

- Les familles recevront le rapport de rendement de leur enfant à l'automne.
- Les enseignants utilisent l'information contenue dans ce rapport pour planifier leur enseignement et soutenir l'apprentissage des élèves.
- Les écoles, le Conseil scolaire acadien provincial et la province se serviront des résultats pour prendre des décisions et offrir des dispositifs de soutien là où cela est nécessaire.



La partie **Lecture et Écriture en Français** de l'évaluation se compose de quatre parties, chacune ayant une durée d'environ 45 minutes.

Les élèves devront faire une lecture autonome de textes de différentes catégories (textes narratifs, textes informatifs, textes poétiques, textes visuels) et répondre à des questions. Ils devront aussi rédiger deux textes différents.

La partie **Lecture et écriture en Anglais** suivra le même modèle que l'évaluation en Français.

La partie **Mathématiques** de l'évaluation se compose de quatre parties, chacune ayant une durée d'environ 30 minutes.

Les élèves devront répondre de façon autonome à des questions sur différents sujets des mathématiques, tels que le nombre, les régularités et les relations, les mesures, la géométrie, les statistiques et les probabilités).

Quand ?

L'évaluation a lieu à la fin de mai ou au début de juin. La plupart des élèves y participeront pendant leurs périodes de cours de Français et d'Anglais ainsi que celles de mathématiques.

C'est l'école de votre enfant qui planifiera l'horaire de passation.

Comment aider mon enfant à se préparer ?

C'est ce que votre enfant apprend à l'école qui le prépare à l'évaluation. Il n'est pas nécessaire de faire une autre préparation particulière. Il est important que l'enfant soit bien reposé et soit détendu lors des épreuves pour qu'il soit capable de faire de son mieux.

Cette évaluation n'aura aucune incidence sur les notes finales attribuées à votre enfant dans ses cours.

La plupart des **mesures d'adaptation** (comme avoir accès à du temps supplémentaire ou à la lecture à voix haute) peuvent être utilisées.

Les élèves ayant un **plan de programme individualisé (PPI)** pourront participer à l'évaluation du moment que l'équipe de planification pour l'élève, qui comprend les parents/tuteurs, a donné son accord.



Ces évaluations sont préparées par **des enseignants de la Nouvelle-Écosse**, avec l'aide de fonctionnaires provinciaux responsables de l'éducation.

Les travaux d'écriture sont corrigés par des enseignants de la Nouvelle-Écosse lors d'une session de correction dirigée par des fonctionnaires provinciaux responsables de l'éducation. Les questions à choix multiples sont corrigées par ordinateur.



Les familles sont encouragées à communiquer avec l'enseignant(e) ou la direction de l'école de leur enfant si elles ont des questions.
Pour en savoir plus, veuillez consulter le site plans.ednet.ns.ca.

